APPRENTISSAGE ANTICIPE A LA CONDUITE (AAC) en vue du PERMIS B

OBJECTIFS : Etre capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Etre âgé de 15 ans au moins
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire.
AVERTISSEMENT : Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant de passer l'examen pratique.

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Enseignants titulaires du Titre professionnel
« **Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière** »
ou d'un diplôme admis en équivalence.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Livret d'apprentissage dématarialisé (Sarool).
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire.

HORAIRES : Définis sur rendez-vous avec l'agence

PROGRAMME

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3: Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences
RDV préalable suite à la Fin de Formation Initiale, permettant à l'élève de rouler avec ses accompagnateurs
Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

Ne peuvent se présenter à cette épreuve, que les élèves qui satisfont aux points suivants :

- Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée
- Avoir conduit plus de 3 000 km
- Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques
- Avoir 17 ans 1⁄2